

MAIRIE DE VILLIERS EN BIÈRE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 SEPTEMBRE 2010

Présents : MM , GATTEAU, PIERQUIN, DOTHEE, TRUCHON, BODOT
Mmes GATTEAU et GARDIOL

Représentés : M. ROUX pouvoir à Mme GATTEAU
M. PELLISSIER pouvoir à M. DOTHEE

Absents : M. LELONG et Mme ROHEL

secrétaire de séance : Monsieur Philippe DOTHEE

Ouverture de la séance à 19 h 00 par Monsieur Gilles GATTEAU, Maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2010.

Le compte-rendu est approuvé.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le point n°2, délibération modificative n'est plus à l'ordre du jour, une subvention attendue de l'agence de l'eau a été versée au budget assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour une délibération :

- achat de terrains

Le Conseil à l'unanimité donne son accord

1. MARCHE D'ARCHITECTES POUR LA REHABILITATION DES VESTIAIRES DE LA PISCINE

Suite au projet de réhabilitation des vestiaires de la piscine, Monsieur le Maire soumet au Conseil l'analyse des offres de prestation d'architecte pour cette rénovation :

3 cabinets d'architectes ont répondu à l'appel d'offres :

- le Cabinet d'architectes ALCMEA à Paris10 500 € HT
- Pascal VIVIEN architecte à Milly la Forêt12 750 € HT
- Grégoire COLLIN architecte à Rubelles15 750 € HT

La commission d'appel d'offres a étudié toutes ces propositions et a sélectionné l'architecte Pascal VIVIEN qui a obtenu la meilleure note.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité retient la proposition de l'architecte Pascal VIVIEN d'un montant de 12 750 € HT

2. BONS DU TRESOR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de reprendre une délibération pour le placement des bons du trésor, et propose un placement de 198 000 € pour 6 mois.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise un placement pour 6 mois.

3. ACHAT DE TERRAINS

Monsieur le Maire informe le Conseil des visites de chantier de la station d'épuration ainsi que des observations de la commission d'urbanisme, et présentant une justification d'utilité publique, déclare :

1. Il serait souhaitable de prévoir une entrée et une sortie pour faciliter l'accès à la nouvelle station dépurateur. Pour cet aménagement il faut envisager l'acquisition d'une parcelle d'environ 1000 m².

2. le bois « SOUDRÉ » situé en bordure de la station est très mal entretenu, la mairie pourrait l'acquérir et l'entretenir régulièrement

3. la parcelle « ½ LUNE » située également dans le secteur de la station, et grevée d'une servitude importante liée à l'assainissement public, pourrait compléter l'ensemble de ces acquisitions.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de contacter les propriétaires de ces trois parcelles pour l'acquisition de ces terrains.

Le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à prendre les contacts pour l'achat de ces terrains.

4. INFORMATION

- Monsieur le Maire informe le Conseil des dernières décisions votées par la communauté de communes relatives à la taxe professionnelle. La communauté de communes a décidé à la majorité une modification de la répartition du produit de la nouvelle taxe qui remplacera la TPE, une baisse de nos revenus est à prévoir, et sera lissée sur 3 années consécutives.

Séance levée à 19 H 30

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLIERS EN BIÈRE, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

A Villiers en Bière, le 28 Septembre 2010

Le Maire

G. GATTEAU